

Fiche technique Arnaque par téléphone/Appel choc

Démarche/Délit

Il existe de nombreuses versions différentes de l'arnaque par téléphone. Actuellement, les escrocs utilisent de plus en plus les appels choc. **L'appel choc est une forme particulièrement agressive d'arnaque par téléphone.** Le plus souvent, votre interlocuteur prétend qu'un membre de votre famille est en détresse ou en danger et a besoin d'argent ou d'objets de valeur.

Les histoires varient: On peut tomber sur un « médecin-chef » qui doit opérer le fils de la victime et qui, pour ce faire, a besoin d'une avance ; ou sur un « avocat » qui réclame une certaine somme d'argent pour payer la caution de la fille de la victime placée en garde à vue après avoir renversé un enfant ; parfois, ce sont même des « policiers » qui vous signalent la présence de cambrioleurs près de chez vous et qui veulent passer personnellement pour mettre votre argent et vos objets de valeur « en sécurité ».

Les escrocs utilisent l'autorité généralement attribuée aux catégories professionnelles citées pour intimider leur victime. Ils se font également passer pour des proches, l'intelligence artificielle permettant par exemple de reproduire une voix à s'y méprendre.

Caractéristiques typiques

Le plus petit dénominateur commun pour reconnaître un appel choc, c'est le message choquant lui-même, toujours accompagné d'une demande d'argent : **choc + argent = arnaque.** La pression émotionnelle et temporelle ainsi créée est un indice supplémentaire.

La victime

Les escrocs choisissent en priorité des personnes **âgées et seules**. Ils ciblent des prénoms qui n'apparaissent pratiquement plus chez les jeunes générations. Ces derniers temps, des personnes plus jeunes reçoivent également des appels choc qui concernent soi-disant leurs parents. Les escrocs se montrent flexibles et adaptent leurs histoires.

L'auteur·e

L'organisation et la structure des auteur·es d'arnaque par téléphone peuvent varier considérablement en fonction du groupe ou du clan à l'origine de ces arnaques. Souvent, les clans sont organisés de manière hiérarchique, les principaux responsables agissant souvent depuis l'étranger. Ces groupes d'auteur·es d'arnaqes disposent probablement pour certains de centres d'appels bien équipés sur le plan technique.

Les groupes d'auteur·es de fausses policières et faux policiers utilisent la téléphonie par internet avec des techniques de dissimulation de l'origine (spoofing). Dans le domaine de l'astuce du neveu/appel choc, ils travaillent avec des numéros de téléphone qui changent fréquemment et qui ne sont pas ou mal enregistrés. Ces appels sont généralement masqués (anonymes).

Pour obtenir des résultats durables et à long terme, il est nécessaire d'identifier et de démanteler les principaux suspects et leurs centres d'appels à l'étranger. De telles enquêtes sont extrêmement coûteuses en ressources et en temps. Il existe toutefois des exemples réussis de coopération avec les autorités de poursuite pénale étrangères, comme l'ont montré les autorités de Zurich ou d'Allemagne.

Possibilités d'action

Il est crucial - et pas toujours facile - de briser le moment du choc. **Il ne faut en aucun cas répondre aux demandes d'argent ou autres requêtes.** Il est mieux de mettre immédiatement un terme à l'appel et de contacter le membre de la famille prétendument concerné.

La PSC recommande en principe de toujours informer la police, même s'il ne s'agit que d'une tentative et qu'il ne s'est rien passé. Souvent, de nombreuses personnes d'une même région et ayant le même prénom sont appelées en peu de temps. Le signalement des tentatives d'arnaque permet à la police de réagir à temps. Toute personne victime et ayant perdu de l'argent ou des objets de valeur doit absolument porter plainte. Il n'y a aucune raison d'avoir honte. Cela peut arriver à tout le monde.

La PSC et les corps de police cantonaux et municipaux

La Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) est un service intercantonal spécialisé dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la promotion de la sûreté. Elle est un organe de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Elle a pour tâches de consolider la collaboration policière intercantonale dans le domaine de la prévention de la criminalité et de diffuser des messages préventifs à l'intention de la population. Elle informe les citoyennes et citoyens sur les phénomènes qui se rapportent à la criminalité ainsi que sur les moyens de s'en prémunir et de trouver de l'aide.